



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Bureau de CRHH  
17 janvier 2023  
DDETS : 14 voie Bossuet, ARRAS**

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

## Calendrier prévisionnel 2023

- 17 janvier 9h30 – 12h30 (Bureau)
- 3 mars 14h00 – 16h30 (Plénier)
- 13 avril 14h00 – 17h00 (Bureau)
- 25 mai 14h00 – 17h00 (Bureau)
- Juin (à définir) (Commission spécialisée PDALHPD)
- 4 juillet 9h30 – 12h30 (Bureau)
- 19 septembre 9h30 – 12h30 (Bureau)
- Octobre (à définir) (Commission spécialisée PDALHPD)
- 19 octobre 14h00 – 17h00 (Bureau)
- 5 décembre 9h30 – 12h30 (Bureau)

## Ordre du jour

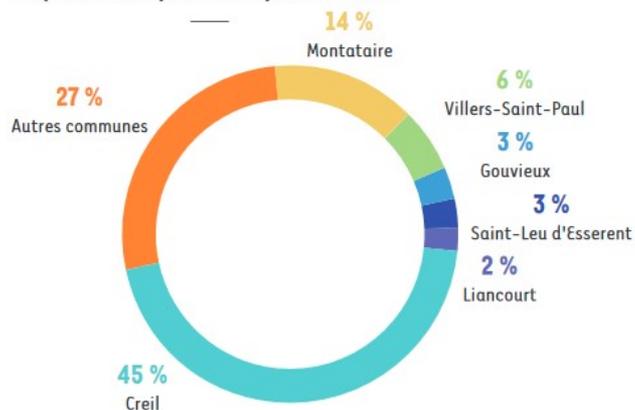
- 1 – Oise habitat : changement de rattachement ;
- 2 – Plan de sobriété énergétique ;
- 3 – Préparation du nouveau règlement intérieur ;
- 4 – Hébergement : les résidences sociales ;
- 5 – Échange sur les thématiques de travail à aborder en 2023.

# 1 – Changement de rattachement Oise Habitat

## Oise Habitat : 13 156 logements en 2021

Rentabilité Oise Habitat	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Autofinancement net / C.A.	11,98 %	10,60 %	10,70 %	8,49 %	6,17 %	10,28 %	12,18 %	9,20 %

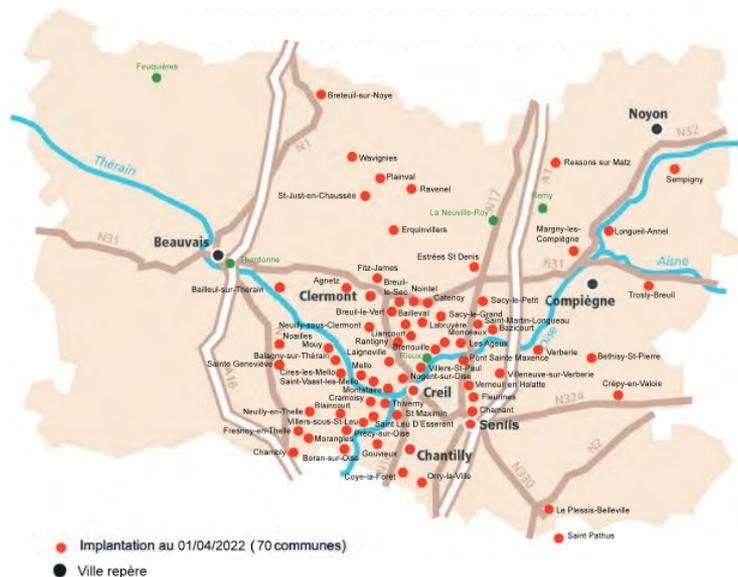
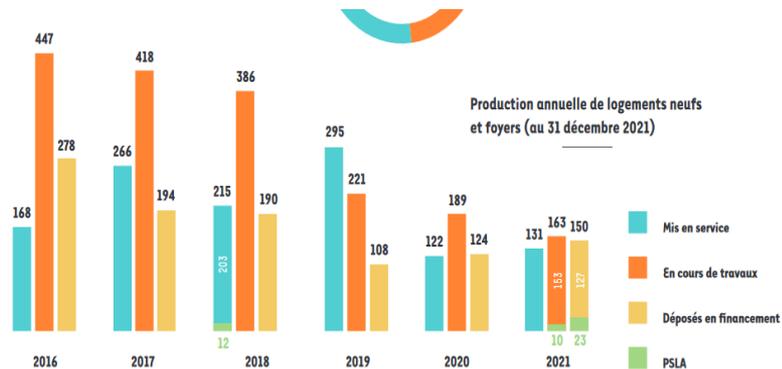
### Répartition du patrimoine par commune



Programme ANRU : 58 M€  
 -203 démolitions (77,5%)  
 -34 reconstitutions (17,3%)  
 -711 réhabilitations (67,4%)

GIE Canopée

## Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement



## Contexte du rattachement

Rattachement actuel de Oise Habitat à un syndicat à vocation unique, le syndicat intercommunal de construction des communes de l'Oise

L 421-6 CCH

Les offices publics de l'habitat peuvent être rattachés :

[...]

1° bis A un syndicat mixte, au sens du titre Ier du livre VII de la cinquième partie du code général des collectivités territoriales, constitué à cet effet par des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière d'habitat ;

3° A une commune, dès lors qu'elle n'est pas membre d'un établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'habitat

Syndicat intercommunal d'aménagement et de construction des communes de l'Oise		
Communes	EPCI	Compétence habitat de l'EPCI
Bailleval	CC Liancourtois	NON
Brenouille	CC Pays d'Oise et d'Halatte	OUI
Breteuil	CC Clermontois	OUI
Breteuil le Sec	CC Oise Picarde	OUI
Catenoy	CC Clermontois	OUI
Chambly	CC Thelloise	OUI
Coye la Forêt	CC Aire Cantilienne	OUI
Creil	ACSO	OUI
Fitz-James	CC Clermontois	OUI
Fleurines	CC Senlis Sud Oise	OUI
Gouvieux	CC Aire Cantilienne	OUI
Le Plessis Belleville	CC Pays de Valois	OUI
Liancourt	CC Liancourtois	NON
Montataire	ACSO	OUI
Mouy	CC Clermontois	OUI
Neuilly-en-Thelle	CC Thelloise	OUI
Nointel	CC Pays d'Oise et d'Halatte	OUI
Nogent S/ Oise	ACSO	OUI
Pont-Sainte-Maxence	CC Pays d'Oise et d'Halatte	OUI
Precy S/ Oise	CC Thelloise	OUI
Sacy le Petit	CC Pays d'Oise et d'Halatte	OUI
Saint Just en Chaussée	CC Plateau Picard	OUI
Saint Leu d'Esserent	ACSO	OUI
Saint Vaast Les Mello	ACSO	OUI
Saint Maximin	ACSO	OUI
Villers Saint Paul	ACSO	OUI
Wavignies	CC Plateau Picard	OUI

## Situation actuelle

Syndicat intercommunal d'aménagement et de construction des communes de l'Oise		
Communes	EPCI	Compétence habitat de l'EPCI
Bailleval	CC Liancourtois	NON
Brenouille	CC Pays d'Oise et d'Halatte	OUI
Breteuil	CC Clermontois	OUI
Breteuil le Sec	CC Oise Picarde	OUI
Catenoy	CC Clermontois	OUI
Chambly	CC Thelloise	OUI
Coye la Forêt	CC Aire Cantilienne	OUI
Creil	ACSO	OUI
Fitz-James	CC Clermontois	OUI
Fleurines	CC Senlis Sud Oise	OUI
Gouvieux	CC Aire Cantilienne	OUI
Le Plessis Belleville	CC Pays de Valois	OUI
Liancourt	CC Liancourtois	NON
Montataire	ACSO	OUI
Mouy	CC Clermontois	OUI
Neuilly-en-Thelle	CC Thelloise	OUI
Nointel	CC Pays d'Oise et d'Halatte	OUI
Nogent S/ Oise	ACSO	OUI
Pont-Sainte-Maxence	CC Pays d'Oise et d'Halatte	OUI
Precy S/ Oise	CC Thelloise	OUI
Sacy le Petit	CC Pays d'Oise et d'Halatte	OUI
Saint Just en Chaussée	CC Plateau Picard	OUI
Saint Leu d'Esserent	ACSO	OUI
Saint Vaast Les Mello	ACSO	OUI
Saint Maximin	ACSO	OUI
Villers Saint Paul	ACSO	OUI
Wavignies	CC Plateau Picard	OUI

Total communes concernées :

27



## Nouveau rattachement

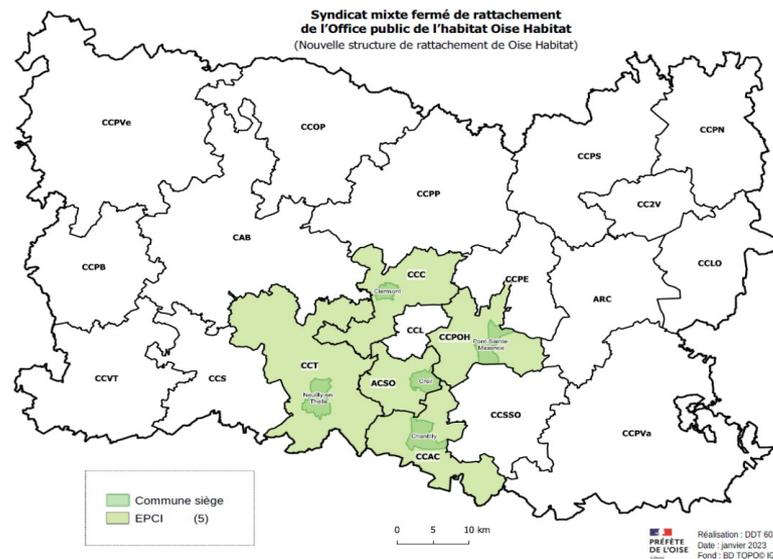
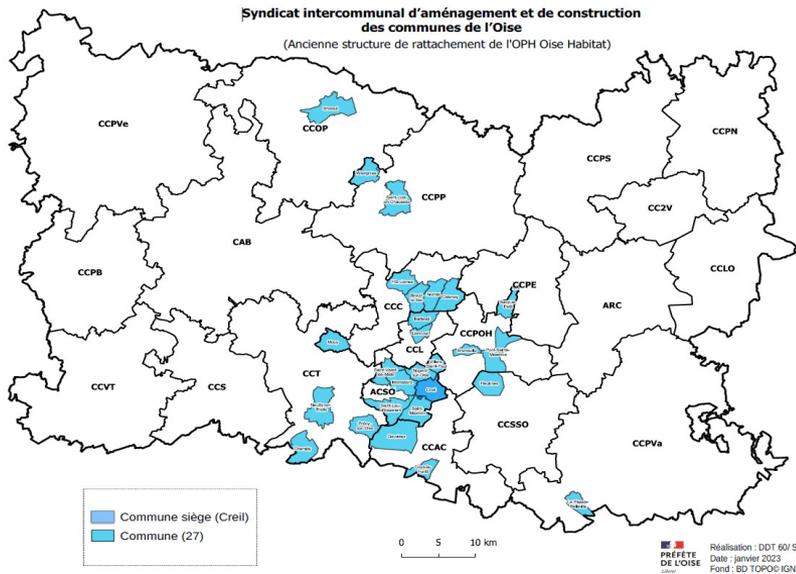
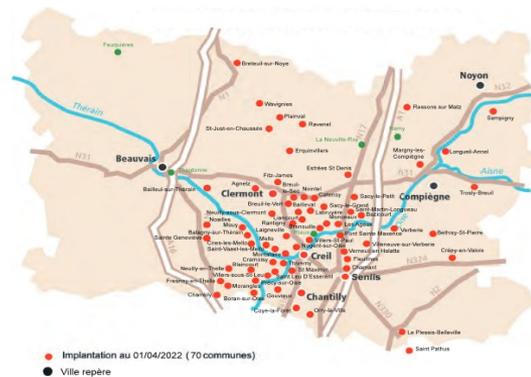
Syndicat mixte fermé de rattachement de l'Office public de l'habitat Oise Habitat		
EPCI	Communes	Compétence habitat de l'EPCI
ACSO	11 communes Siège : Creil 88 008 hab. 5 QPV 2 programmes NPNRU	Oui
CC Clermontois	18 communes Siège : Clermont 37 280 hab. 1 QPV	Oui
CC pays d'Oise et d'Halatte	17 communes Siège : Pont Sainte Maxence 34 298 hab. 1 QPV 1 programme NPNRU	Oui
CC Thelloise	41 communes Siège : Neuilly-en-Thelle 61 248 hab.	Oui
CC Aire Cantilienne	11 communes Siège : Chantilly 44 863 hab.	Oui

Total communes concernées :

98

Création du nouveau syndicat : arrêté du 15 décembre 2022

# Conclusion : Changement de rattachement indispensable (régularisation)



## 2 – Plan de sobriété énergétique



# LE PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

17 JANVIER 2023

# Le contexte du plan de sobriété

Face aux conséquences du conflit ukrainien sur l'approvisionnement gazier, et aux travaux en cours sur le parc nucléaire, **il existe un risque de difficultés de disponibilité énergétique au cours des hivers 2023 et 2024.**

De nombreuses actions ont été menées pour les éviter (stocks de gaz, capacité terminaux méthaniers, solidarité européenne). En complément, plan de sobriété demandé par le président de la République.

**Réduire la consommation énergétique de 10% d'ici 2024.** Mobilisation de l'Etat, des entreprises, des collectivités, des citoyens.

Au-delà, **pour limiter le changement climatique**, la France a pris un engagement pour atteindre la neutralité carbone en 2050, ce qui représente une réduction de 40% de la consommation énergétique.

Il convient donc de prendre **des mesures à très court terme**, qui devront se prolonger pour atteindre les objectifs en 2050, ce qui suppose **une appropriation et des changements profonds de nos comportements et des habitudes.**

Le plan de sobriété s'inscrit dans ce cadre, autour **d'une mobilisation générale de tous les acteurs, sous l'impulsion de la Première Ministre**, et déclinés par les différents ministres concernés.

## Le contexte du plan de sobriété

« La sobriété, c'est un concept simple : des économies choisies plutôt que des coupures subies.

C'est une réponse pour l'urgence et un rempart contre des mesures plus contraignantes, bien sûr. Mais, plus largement, la sobriété est une nouvelle manière de penser et d'agir, qui sera une des clés de notre transition écologique et de notre souveraineté énergétique.

Par la sobriété, nous pourrons sortir plus rapidement des énergies fossiles. Nous serons plus efficaces dans notre consommation d'énergie. Nous serons plus souverains et donc plus résistants aux chocs qui pourraient nous atteindre.»



## La mise en œuvre du plan de sobriété

« La sobriété énergétique, ce sont des efforts collectifs, proportionnés et raisonnables pour faire la chasse au gaspillage d'énergie. »

« La réussite du plan dépend maintenant de la responsabilité collective : chaque acteur a vocation à appliquer son plan d'action pour réduire de 10 % sa consommation. »



## Les 9 groupes de travail de 2022



Les 9 groupes de travail :

- « Etat exemplaire » (avec Stanislas Guérini), avec 4 sous-groupes (bâtiments, mobilité, achat, transverse)
- « Collectivités territoriales » (avec Christophe Béchu et Caroline Cayeux)
- « Entreprises et organisation du travail » (avec Olivier Dussopt)
- « Etablissements (avec Olivia Grégoreircee) recevant du public et les grandes surfaces commerciales »
- « Industrie » (avec Roland Lescure)
- « Logement » (avec Olivier Klein) (dont Action Logement, ,,,)
- « Numérique et télécommunications » (avec Jean-Noël Barrot)
- « Transports » (avec Clément Beaune)
- « Sports » (avec Amélie Oudéa-Castera)

## Gisements d'économies d'énergie (gaz et électricité) en 2024 liées au plan de sobriété

0 5 10 15 20 25 (TWh/an)

Température à 19°C

Gestion intelligente des bâtiments tertiaires (BACS)

Thermostats dans les logements

Écogestes électriques

Isolation des réseaux d'eau

Absence de terrasses chauffées / portes formées des commerces /  
extinction des enseignes et publicités lumineuses entre 1 et 6 h

Individualisation des frais de chauffage

Réduction de la période de chauffe

Réglage de la température des ballons d'eau chaude à 55°C

Maintenance des équipements de chauffe

Remplacement luminaires publics par des LED

# Le plan de sobriété

## Le cadre et l'organisation

# Groupes de travail sur la sobriété énergétique

**Une urgence de sobriété / efficacité énergétique / sortie du gaz**



## Objectifs

- Réduire collectivement de **10 %** de la consommation sur **2 ans**,
- Gérer au mieux le cas de forte tension très ponctuelle sur l'approvisionnement électrique (notamment pour une accentuation de la réduction en cas d'Ecowatt rouge)
- Partager les enjeux et mobiliser l'ensemble des acteurs sur un sujet collectif, chacun dans son domaine

## Principe

- 9 groupes de travail en parallèle, spécialisés sur les différentes thématiques
- Chaque groupe de travail a été piloté par un(des) ministre(s), et a associé les principaux acteurs, les experts, le monde associatif et syndical...
- Chacun des participants a fait remonter ses propositions de réduction énergétique chiffrées, pour synthèse (et arbitrage si nécessaire)

# Le plan de sobriété



Une double approche pour réduire la consommation de 10% en 2 ans :

- En matière de mesures :
  - Des mesures générales (par exemple 19°C), concernant toute la société (entreprises + Etat + collectivités + ménages)
  - Des mesures spécifiques par domaine (Sport, Grandes surfaces, Logement, etc.)
  - Une exigence très forte sur l'exemplarité de l'Etat dans la mise en œuvre des mesures
- En matière de temporalité :
  - Des actions à très court terme, basées sur l'identification de sources de réduction de consommation d'énergie via l'utilisation de check-lists « anti-gaspillage » pour des gains rapides. Elles portent sur 3 thématiques : « Ménages » (particuliers et copropriété), « Collectivités » et « Entreprises ».
  - D'autres dispositifs de soutien sont disponibles voire étoffés, pour des travaux de rénovation énergétique

# Le plan de sobriété

## Les 15 mesures phares



# Le plan de sobriété – les 15 mesures phares (1/4)

## + de sobriété dans les bâtiments

1. **19°C**, c'est la température maximale de chauffe dans les bureaux que les acteurs s'engagent à mieux faire connaître et appliquer. Baisser la température la nuit à 16°C et à 8°C degrés lorsque le bâtiment est fermé plus de trois jours.
2. **Décaler de 15 jours le début et la fin de la période de chauffe**, quand cela est possible et quand la température extérieure le permet.

3. **Réduire l'utilisation de l'eau chaude sanitaire dans les bureaux.** En dehors des usages pour lesquels l'eau chaude est indispensable (douches par exemple) et lorsque les conditions le permettent, les gestionnaires auront la possibilité d'arrêter l'eau chaude sanitaire.

## + de sobriété dans nos mobilités

4. **Favoriser le covoiturage grâce à un bonus pour tout nouveau covoitreur qui s'inscrit sur une plateforme.** Prendre le train plutôt que l'avion pour les trajets professionnels de moins de 4 heures. Prendre le train et les transports en commun plutôt que la voiture, lorsque cela est possible.

# Le plan de sobriété – les 15 mesures phares (2/4)

## + de sobriété pour un État exemplaire

5. **Diminuer le chauffage de 19°C à 18°C et travailler en horaires décalés les jours de forte tension sur le système électrique** lorsque le signal d'ÉcoWatt est rouge.

6. **Inciter au télétravail pour réduire la consommation de carburant notamment.** Afin d'aider les agents à faire face à l'augmentation des prix de l'énergie, ils bénéficieront **d'une augmentation de l'indemnité forfaitaire de télétravail à hauteur de 15% afin de couvrir l'augmentation des prix de l'énergie à partir de début 2023.** Au-delà, certains services de l'État expérimenteront le télétravail en fermant les bâtiments pour mesurer précisément les économies réelles de chauffage. Ce sera le cas des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de la Transition énergétique, avec l'extinction de 4 sites franciliens – Saint-Germain, hôtel de Roquelaure, Grande Arche et tour Séquoia – pour une période de 4 jours, du 29 octobre au 1<sup>er</sup> novembre inclus.

7. **Limiter la vitesse à 110 km/h sur l'autoroute pour les agents employant leur véhicule de service lors de trajets professionnels non urgents.** Cette mesure permet un gain de 20% de carburant. Il s'agit seulement de quelques minutes supplémentaires par trajet, inclus dans le temps de travail.

## + de sobriété pour les collectivités territoriales

# Le plan de sobriété – les 15 mesures phares (3/4)

- 8. Réduire la consommation d'électricité liée à l'éclairage public**, qui représente, en moyenne, 30% des dépenses d'électricité d'une collectivité. Éteindre les lumières à certaines heures, réduire l'intensité lumineuse, passer aux éclairages LED avec pilotage automatisé permettrait une économie d'énergie, dès les premiers mois, de 40 à 80% avec un retour sur investissement entre 4 et 6 ans.
- 9. Réduire le chauffage des équipements sportifs** : en diminuant de 2°C la température des gymnases et de 1°C la température de l'eau des piscines, comme le recommande l'Association nationale des élus du sport.
- 10. Réduire le nombre de mètres carrés chauffés** en regroupant les services publics dans les locaux les mieux adaptés, quitte à les utiliser sur de plus grandes plages horaires.

## + de sobriété pour les entreprises

- 11. Les entreprises s'engagent**, une plateforme qui recense les entreprises qui prennent 15 engagements et sont accompagnées dans leur déploiement : éteindre l'éclairage intérieur des bâtiments dès l'inoccupation, réduire l'éclairage extérieur, notamment publicitaire, et l'éteindre au plus tard à 1h, piloter chauffage, climatisation et ventilation ou encore regrouper les déplacements et supprimer ceux inutiles.

➤ **Déjà plus de 30 entreprises du CAC 40 engagées.**

## + de sobriété dans le sport

- 12. Réduire de près de 50% le temps d'éclairage avant et après les matchs pour les compétitions se déroulant en journée et de plus de 30% pour les matchs en soirée**, grâce à l'engagement de la Ligue de football professionnel, de la Ligue nationale de rugby, des clubs professionnels et des diffuseurs TV.

# Le plan de sobriété – les 15 mesures phares (4/4)

## + d'accompagnement pour les Français

13. **Mise en place d'un bonus sobriété pour valoriser les économies d'énergie et faire baisser les factures.** Les ménages qui maîtrisent leur consommation énergétique pourront recevoir une prime sur les factures de gaz et d'électricité. Plusieurs énergéticiens s'engagent à proposer cette offre.

14. **Jusqu'à 9000 euros d'aide pour passer d'une chaudière au gaz à une pompe à chaleur en logement individuel** et des aides permettant un reste à charge de 250 euros en moyenne par appartement pour raccorder un bâtiment de logement collectif à un réseau de chaleur, grâce à MaPrimeRenov'.

15. **Informers les Français sur la météo de l'électricité** (signal ÉcoWatt), en partenariat avec RTE, par les médias audiovisuels et radiophoniques (à l'image de ce qui a été lancé par France télévisions, TF1 et BFM).

# En conclusion

## L'hiver 2022-2023 ... mais pas seulement ... est l'affaire de tous



**diffuser largement au niveau local, les enjeux de la sobriété énergétique, les éco-gestes, en mettant à profit tous les relais de communication, afin de relayer au plus vite les messages adaptés au plus près des entreprises et des ménages**

Les éléments de communication (y compris les check-lists très concrètes) peuvent être repris pour une diffusion large, en complément de la grande campagne nationale, à relayer au plus près des citoyens et dans vos réseaux pro

# Les check-lists « anti-gaspillage »

6 check-lists, disponibles sur le site de l'ADEME, par acteur et par type d'utilisation :

- À la maison
- Pour les copropriétés
- Pour les collectivités
- En entreprise
- En déplacement
- Numérique

**10 gestes pour faire des économies d'énergie chez soi** (À LA MAISON)

**10 gestes de sobriété numérique pour tous** (EN COLLECTIVITÉ)

**10 gestes pour faire des économies d'énergie dans les collectivités** (EN COLLECTIVITÉ)

**10 gestes pour faire des économies d'énergie** (EN ENTREPRISE)

**10 gestes pour économiser de l'énergie lors de ses déplacements** (EN DÉPLACEMENT)

**10 gestes pour faire des économies d'énergie** (NUMÉRIQUE)

# Quelles actions possibles ?

## **MIEUX LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ET ENCOURAGER LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE**

Appliquer des consignes strictes sur les températures des locaux et bâtiments professionnels

Optimiser l'éclairage

Diagnostiquer la performance

Utiliser des outils de pilotage, suivi et mesure en temps réel des consommations énergétiques

Sensibiliser et former les salariés aux éco-gestes

Engager l'entreprise de façon volontaire dans le dispositif EcoWatt et relayer

## **REPENSER L'ORGANISATION DU TRAVAIL, AU REGARD DES OBJECTIFS DE SOBRIÉTÉ DANS UNE DÉMARCHE D'ANIMATION CONCERTÉE**

## **MIEUX RÉGLER, ADAPTER ET DÉPLOYER LES DISPOSITIFS DE MANAGEMENT DE L'ÉNERGIE**

Mettre en place des solutions techniques moins énergivores.

Développer des clauses de sobriété énergétique

Mettre en place des dispositifs de chauffage autonome ou de récupération de chaleur.

## **FAIRE CONNAÎTRE ET METTRE EN ŒUVRE LES DISPOSITIFS EXISTANTS DE SOUTIEN À LA MOBILITÉ DURABLE EN ENTREPRISE**

Optimiser les déplacements professionnels

Déployer le forfait mobilités durables

Déployer le dispositif crédit mobilité (privé)

Optimiser ou créer et contractualiser avec les partenaires sociaux des plans de mobilité

## **PRÉVOIR UNE ORGANISATION EN TÉLÉTRAVAIL POUR LES SITUATIONS D'URGENCE**



## Actions possibles dans les bâtiments... 1/2

**Agir sur les températures** : chauffage (19°max, voire moins) et climatisation (26° min), diminuer le chauffage de 19°C à 18C et travailler en horaires décalés les jours de forte tension sur le système électrique

**Décaler de 15 jours** le début et la fin de la période de chauffe

**Agir sur la température** (chauffage à 19 °C maximum et climatisation à 26 °C minimum).  
Les jours ÉcoWatt rouge : chauffage à 18°C et horaires décalés.

**Installer et mieux régler** les dispositifs intelligents de gestion énergétique

**Installer des dispositifs** d'allumage des locaux avec détection de présence

**Arrêter la ventilation des locaux inoccupés**

**Isoler les réseaux d'eau** dans tous les bâtiments



## Actions possibles dans les bâtiments... 2/2

**Déployer une task force** territorialisée d'énergéticiens et techniciens supplémentaires pour formation et appui technique des gestionnaires de bâtiments

**Déployer des ambassadeurs** sobriété au niveau de chaque bâtiment

**Accélérer les travaux à gains rapides** sur les bâtiments de l'État et de ses opérateurs (BACS, LED etc) : dotation supplémentaire de 150M€ à partir d'octobre 2022

**Réduire l'utilisation de l'eau chaude** sanitaire dans les bureaux

**Assurer l'obligation de remplacement des chaudières au fioul** et accélérer le remplacement des chaudières au gaz

**Lancer des programmes d'installation photovoltaïque**

## Tour d'horizon des mesures concernant les logements



Augmentation des aides pour le changement des chaudières fioul

Obligation d'installer un programmateur de chaudière d'ici 2025 dans tous les nouveaux bâtiments résidentiels sera étendue à tous les logements existants

Décaler la période de chauffe des ballons d'eau chaude hors du pic de consommation méridien :

Mise en place d'un bonus sobriété pour valoriser les économies d'énergie et faire baisser les factures.

Sensibiliser les syndicats de copropriété à l'intérêt de programmer l'individualisation des frais de chauffage à l'occasion de l'élaboration des plans pluriannuels de travaux

Une campagne de communication nationale afin de sensibiliser les Français à 5 éco-gestes

Augmentation des plafonds ANAH

MaPrimeRénov' Copropriétés + Sérénité

Prolongation des mesures spécifiques introduites par le plan de relance de fin 2020

## Actions possibles mobilités



**Déployer le forfait mobilités durables**

**Favoriser le covoiturage** sur une plateforme de covoiturage (+ bonification)

**Développer les transports collectifs et l'usage du vélo**

**Encourager le recours au télétravail** afin d'économiser sur les déplacements et d'optimiser l'usage des bâtiments (augmentation de l'indemnité forfaitaire de 15% en 2023)

**Éviter les déplacements inutiles** et favoriser le report modal

**Choisir les modes de transport les plus adaptés et les plus économes en CO2**

(transports en commun, train, vélo, covoiturage)

**Limiter la vitesse des véhicules de services** pour les trajets professionnels à 110 km/h (20% d'économie)

**Installer des stationnements sécurisés pour les vélos**

## Actions possibles / numérique

**Sensibiliser les collègues, les prestataires ... aux bons gestes du numérique:**

**éteindre les équipement au lieu de les mettre en veille**

**réduire le recours à la visio, au streaming**

**Veiller à l'efficacité énergétique des matériels**

**Limiter voire supprimer les écrans non**

**essentiels Stocker utile et local:** sur votre disque dur avec une sauvegarde régulière sur serveur

**Désencombrer** les disques durs et serveurs

**Garder les batteries entre 20 et 80% de charge**

(ordinateurs et téléphones)

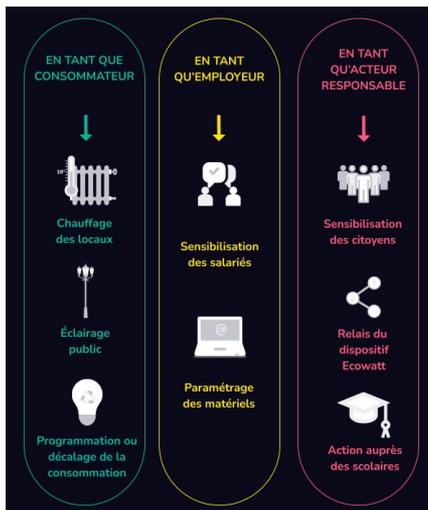
-> ... voir

**<https://www.ecologie.gouv.fr/gestes-plus-efficaces-au-quotidien>**



# En parallèle, la mobilisation

Mobilisation des acteurs et valorisation d'actions  
cées par le biais de chartes d'engagement :



PLAN D' ACTIONS

POUR  
UNE ORGANISATION  
DU TRAVAIL QUI  
PREND MIEUX EN COMPTE  
L'OBJECTIF DE SOBRIÉTÉ  
ÉNERGÉTIQUE

**D**ans un contexte marqué par l'accélération du changement climatique, la raréfaction des ressources et le conflit ukrainien, la transition énergétique de la France est plus que jamais la priorité. La France doit sortir de sa dépendance aux énergies fossiles et réduire de 40% sa consommation d'énergie d'ici 2050. Cela suppose notamment de transformer durablement nos habitudes et nos comportements.

Vous souhaitez participer à cette transformation collective et engager votre entreprise dans une démarche de sobriété énergétique avec l'objectif de réduire de 10% d'ici 2024 les consommations. L'État vous accompagne sur la plateforme **Les entreprises s'engagent** [www.lesentreprises-sengagent.gouv.fr/ajout-pour-sobriete](http://www.lesentreprises-sengagent.gouv.fr/ajout-pour-sobriete). Vous pouvez ainsi souscrire de manière volontaire à la mise en œuvre d'un plan

15 actions de court ou moyen terme destinées à :

- économiser les consommations d'énergie dans le fonctionnement quotidien ;
- piloter les installations énergétiques ;
- soutenir et rationaliser toutes les mobilités durables liées à l'activité des entreprises ;
- animer vis-à-vis de toutes les parties prenantes internes (partenaires sociaux) et externes sur l'ensemble de la chaîne de valeur (des prestataires aux clients) : cette démarche de sobriété énergétique qui devient incontournable dans tous les modes d'affaires.

Pour chaque action, l'engagement de l'entreprise, adapté à son contexte particulier, son activité et mobilisé dans le cadre du dialogue social, lui permet d'accéder à des ressources, guides, dispositifs d'appui et d'accompagnement, ainsi que d'être mise en relation avec des interlocuteurs concernés. La plateforme permet également de renseigner et d'actualiser périodiquement vos engagements en indiquant la trajectoire suivie pour chaque action à l'aide des indicateurs de référence proposés.

La plateforme a également vocation à servir de centre de partage des bonnes pratiques que chaque entreprise est invitée à présenter et qui pourront servir d'exemples et de source d'inspiration à d'autres entreprises engagées dans cette démarche.

**Je m'engage pour la sobriété énergétique.**  
[www.lesentreprises-sengagent.gouv.fr/rejoindre](http://www.lesentreprises-sengagent.gouv.fr/rejoindre)

15 ACTIONS  
POUR 4 AXES  
D'ENGAGEMENTS

<https://www.lesentreprises-sengagent.gouv.fr/rejoindre>



**MERCI POUR VOTRE ATTENTION !**

## 3 – Préparation du nouveau règlement intérieur

## 4 – Hébergement : les résidences sociales

# Le logement accompagné : les résidences sociales

## Prévisions du plan logement d'abord 2023-2027

- ❖ poursuite du déploiement des offres de logement accompagné : intermédiation locative, et pensions de famille
- ❖ **Développement des résidences sociales généralistes et dédiées aux jeunes**
  - régies par les art L633-1 à 5 du CCH et la circulaire n°2006-45 du 4 juillet 2006
  - offre de logement temporaire
  - pour des ménages ayant des revenus limités ou des difficultés d'accès au logement ordinaire,
  - jouent un rôle clé d'insertion et d'accès au logement pérenne
  - Financement de l'AGLS : environ 220€ par logement (selon taille de la RS 50, 100 ou 100 logements)

# Les résidences sociales dans les Hauts de France

Au 31 décembre 2020

Généralistes et jeunes	Nb logt	Tx eqt	Nb places	Tx eqt	Nb pl/logt
HDF	4084	0,68	6183	1,03	1,51
F metrop	117 944	1,8	140 047	2,13	1,19

11<sup>ème</sup> région, elles représentent 44% du logement adapté ( 55% F Metrop)

FJT et RS «jeunes »	% 0-25 ans	Places dédiées aux jeunes	Tx eqt
HDF	31%	1775	0,95
F metrop	29%	46 421	2,42

12<sup>ème</sup> région - la 11<sup>ème</sup> occitanie 1,38 - le + élevé : Bretagne : 3,69

# Les résidences sociales dans les Hauts de France

- La DIHAL envisage la création de 20 000 logements au plan national
- La région s'inscrit dans le déploiement du plan de développement des résidences sociales
- Avec un objectif ambitieux (10% du national)
- Un travail est engagé pour déterminer les implantations prioritaires (données missions locales, URHAJ, UNAF0...), recensement des projets
- Élargissement du public

# Les résidences sociales dans les Hauts de France

Vos avis

Vos propositions

Pour enrichir nos travaux sur le développement des  
résidences sociales dans la région

## 5 – Échange sur les thématiques de travail à aborder en 2023

- Prévention des expulsions locatives
- Actualisation des besoins en logement en Région / OTELO
- Moindre consommation foncière et logement
- ...

## Territorialisation des besoins en logement

**Otelo** : outil de calcul permettant d'estimer les besoins en logement

Version 3 en ligne, accessible :

- aux services de l'État
- aux collectivités locales et leurs agences d'urbanisme

Et depuis décembre 2022 :

- aux bailleurs sociaux
- aux bureaux d'études dans le cadre de mission pour des collectivités

A ce jour, en Hauts-de-France, 31 accès validés :

- les 5 DDT, services habitat, planification ou prospective selon les cas
- 20 collectivités ou syndicats mixtes (mais aucun bureau d'études)
- 5 agences d'urbanisme
- 1 bailleur social

Au niveau national : un peu plus de 300 accès

Découvrir et demander un accès :  
<https://otelo.developpement-durable.gouv.fr/>

Prise en main :  
Supports disponibles sur le site internet

Pour aller plus loin :

- Etude d'expérimentation menée par l'URH, la DREAL et Action logement
- Possibilité de formation et accompagnement auprès du Cerema

Contact DREAL :  
Agnès Pressensé  
[agnes.pressense@developpement-durable.gouv.fr](mailto:agnes.pressense@developpement-durable.gouv.fr)

## Territorialisation des besoins en logement

### **Nouvelles projections Omphale de population :**

A la baisse par rapport à celle utilisées dans Otelo, car baisse de la fécondité  
(cf. INSEE analyses HDF n°143)

A moyen et long terme, les besoins en logement seront inférieurs à ceux calculés

2023 :

Mise à jour d'Otelo avec les nouvelles projections Omphale

Quelques améliorations des fonctionnalités de la V3

Communication et webinaire prévus par la DHUP et le Cerema

Proposition : (re)lancer une démarche régionale autour d'Otelo (clubs d'utilisateurs, retour d'expérimentation locales, etc...)